

## ADHESION A L'IRHYS - PSYCHOLOGUE

### Objectifs de l'IRHyS :

- Permettre un enseignement de haut niveau en matière d'hypnose médicale et psycho-thérapeutique pour les médecins et les psychologues-psychothérapeutes, notamment en assurant, en Suisse romande, l'organisation des formations officielles de la Société Médicale Suisse d'Hypnose (SMSH) et de la Société d'Hypnose clinique Suisse (ShypS).
- Ouvrir des possibilités d'initiation et de formation à l'usage de certaines techniques hypnotiques pour les personnes qui exercent des professions paramédicales et socio-pédagogiques.
- Offrir la possibilité au public romand de se familiariser avec la pratique de l'autohypnose.
- Permettre aux professionnels de la santé, des assurances et de la justice de disposer en Suisse romande d'un centre officiel d'expertise en matière d'hypnose médicale et psycho-thérapeutique.
- Développer un centre officiel de recherche et de réflexion en matière d'hypnose.
- Participer activement aux débats concernant l'hypnose en Suisse romande.
- Permettre aux professionnels de la presse et des médias de disposer d'un centre d'information et d'orientation spécifique au domaine de l'hypnose en Suisse romande.
- Permettre au public et aux usagers des soins d'obtenir des informations spécifiques et professionnelles sur les limites et les indications de l'hypnose thérapeutique ainsi que sur les critères de fiabilité des praticiens qui en font usage.

### Qui peut adhérer à l'IRHyS :

Ce sont essentiellement les personnes pratiquant l'hypnose et exerçant des professions de soin ou socio-pédagogiques qui sont concernées par l'adhésion à l'IRHyS, mais également toutes les personnes qui souhaitent soutenir le développement de l'hypnose thérapeutique en Suisse romande.

### Prestations pour les adhérents :

- Accès aux informations concernant le réseau de formation et de supervision en hypnose médicale et thérapeutique en Suisse.
- Tarifs préférentiels aux programmes organisés ou coordonnés par l'IRHyS.
- Tenue du dossier contenant le curriculum de formation. Production des attestations de formation de base et continue (re)certification.
- Conseils et orientation individualisés en matière de formation en hypnose.
- Réseau-contact clinique, formations, échanges.
- Accès au réseau d'information interne de l'IRHyS.

### Cotisation annuelle :

**pour les psychologues et psychologues-psychothérapeutes :**

**CHF 150.-**

Renseignements : Fondation IRHyS, Tél. : 024 4711762, Portable : 079 3834891

Prière de remplir et signer le bulletin d'adhésion ci-dessous et de le faire parvenir par fax, mail ou à l'adresse :

Institut Romand d'Hypnose Suisse  
Ch. des Lieugex 55b  
1860 Aigle

[www.irhys.ch](http://www.irhys.ch)

[info@irhys.ch](mailto:info@irhys.ch)

**Bulletin d'adhésion à l'Institut Romand d'Hypnose Suisse - IRHyS  
pour les psychologues et psychologues-psychothérapeutes**

Nom :	Prénom :
Date de naissance complète :	Profession :
Titre :	Spécialité :
Type de certification en hypnose :	Date et lieu d'obtention :
Déjà membre de la Société d'Hypnose Clinique Suisse – ShypS :    Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Membre d'une autre association professionnelle ? Laquelle ?	

**Adresse privée :**

Rue et N° : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

**Adresse professionnelle :**

Rue et N° : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

**Envoi du courrier :**                     adresse privée                     adresse professionnelle

**Cotisation annuelle pour les psychologues et psychologues-psychothérapeutes :**                     CHF 150.00

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

La candidature des membres FMH et SSO est portée à la connaissance des membres du comité de la SMSH. Si aucune opposition n'est formulée par l'un d'entre eux dans les trois semaines qui suivent, la candidature est automatiquement acceptée. La facture pour le montant de la cotisation annuelle de CHF 300.- vous sera envoyée par courrier ainsi que la confirmation de votre appartenance à la SMSH. Les non-membres FMH ou SSO sont soumis, par le comité, à l'assemblée générale de la SMSH qui se tient chaque année au mois de novembre. Votre adhésion est renouvelée automatiquement chaque année. Si vous ne souhaitez plus adhérer, vous êtes prié de le notifier par écrit avant la fin de l'année en cours.

**Bulletin à retourner par fax, mail ou à l'adresse suivante :**

Institut Romand d'Hypnose Suisse Ch. des Lieugex 55b 1860 Aigle www.irhys.ch	Tél./Fax : +41 (0) 24 4711762 Fax : +41 (0) 24 4715646 Portable : +41 (0) 79 3834891 info@irhys.ch
---	---